

**DEPARTEMENT DU NORD**

-----

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

-----

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 28 novembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le vingt huit novembre , à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 22 novembre 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 24

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire  
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – FERMEN Claudine  
- CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint  
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT  
Gaston -KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET  
Bertrand – MARTIN Nuccia – WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed -  
BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED  
Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

**Absents ayant donné procuration**

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon  
Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à Madame CASPERS Mauricette  
Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald

**Absents :**

Messieurs DEFAUQUET Gérald - GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean Pierre SENEZ

**CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

*Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'attaché titulaire à temps complet à compter du 6 janvier 2025.*

*Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
A l'unanimité,*

*Autorise la création d'un poste d'attaché titulaire à temps complet à compter du 6 janvier 2025.*

*Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du 28 novembre 2024 ci-dessus mentionné,*

*Le Maire,  
Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean Pierre SENEZ*



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean Pierre SENEZ', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official stamp.